

# Séminaire animateurs Île-de-France

**Mise à jour des DOCOB  
des sites Natura 2000  
majoritairement terrestres  
et présentation de la future  
circulaire de gestion**

**Décembre 2017**



Photo : T. Degen/Terra



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Sommaire

## 1. La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

Le contexte

L'actualisation et la révision

Les procédures

Les financements

Quelques recommandations

## 2. La future circulaire de gestion



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## LE CONTEXTE

### Base juridique

*art. R414-8-5 et art. R414-8-6 C. env.*

### Volume en jeu

*6400 Docob*

*360 Docob révisés*

*1200 Docob de plus de 10 ans (20%)*



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## L'ACTUALISATION

art. R414-8-5 I-

*« Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en œuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l'État qui lui a été substitué lui soumet au moins tous les trois ans un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les **modifications** du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site. »*

### Définition

L'actualisation du Docob consiste à y apporter des **modifications mineures** qui ne remettent pas en cause les objectifs et les mesures qui ont fait l'objet de concertation



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## Exemples de modifications pouvant entrer dans le cadre de l'actualisation

- Ajout d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire suite à des inventaires écologiques
- Suppression d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire en cas de correction des inventaires initiaux (≠ disparition)
- Ajout de nouveaux inventaires
- Ajout de nouvelles cartographies d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Ajout de l'évaluation de l'état de conservation périodique des habitats et espèces d'intérêt communautaire prévue à l'art. R414-8-5 C. env.
- Ajout du bilan tri-annuel de mise en œuvre des mesures
- Ajout d'une mesure/action correspondant à un objectif opérationnel existant
- Ajout de cahiers des charges relatifs à des mesures/actions déjà existantes
- Ajout d'une charte



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## LA REVISION

art. R414-8-5 II-

*« Le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la zone terre évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux membres du comité de pilotage Natura 2000.*

*Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la zone terre met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin. »*

### Définition

La révision consiste en un nouvel examen du Docob afin d'y apporter des modifications importantes. C'est le cas notamment lorsque les objectifs du Docob doivent être modifiés (objectifs déjà atteints ou inatteignables, définition de nouveaux objectifs, etc.) ou en cas d'extension du périmètre d'un site.



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## Exemples de modifications qui entrent dans le cadre de la révision

- Développement de nouvelles activités socio-économiques
- Disparition avérée d'habitats ou d'espèces
- Création ou reformulation d'objectifs
- Nouvelles hiérarchisations d'objectifs déjà existants
- Ajout de mesures en lien avec des objectifs nouvellement formulés
- Suppression ou rectification de mesures correspondant à des objectifs opérationnels déjà existants



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## LES PROCEDURES

### L'ACTUALISATION

- Proposition d'actualisation : l'animateur, le Copil, la DREAL
- Validation par le Copil (si ajout de mesures)
- Examen de la proposition par la DREAL qui valide l'actualisation par note de service après avoir vérifié, notamment, que les modifications proposées n'entre pas dans le cadre d'une révision

### LA REVISION

art. R414-8-6

*« Le document d'objectifs est révisé dans les délais et selon les procédures prévues pour son élaboration. »*

- Proposition d'actualisation : l'animateur, le Copil, la DREAL
- Possible désignation d'un nouveau Copil et/ou d'une nouvelle structure porteuse
- Rédaction du Docob révisé
- Validation par le Copil
- Approbation du préfet



# La modification des Docob des sites Natura 2000 majoritairement terrestres

## LE FINANCEMENT

### L'ACTUALISATION

L'actualisation fait partie intégrante de la mission animation

=> Budget lié à l'animation

### LA REVISION

La DREAL établit le budget dédié à la révision sur les crédits dédiés à l'élaboration des Docob

# Mise à jour de la circulaire de gestion des sites majoritairement terrestres

- Clarifier les éléments relatifs aux Copil et aux Docob
- Mettre à jour les parties relatives au financement en raison des changements de période de programmation
- Préciser les deux volets de la charte Natura 2000

Il n'y a pas de modification majeure des orientations de la circulaire de 2012 : les cahiers des charges des contrats Natura 2000 restent identiques à 2007-2013 (un changement des codes a été réalisé pour faire disparaître les références aux mesures du règlement FEADER 2007-2013).

Un travail est en cours pour mieux articuler les contrats Natura 2000 avec les MAEC.





**Merci de votre attention**

**[pauline.herbert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pauline.herbert@developpement-durable.gouv.fr)  
[fabrice.vella@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fabrice.vella@developpement-durable.gouv.fr)**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE